



**Convention internationale  
sur l'élimination  
de toutes les formes  
de discrimination raciale**

Distr.  
GÉNÉRALE

CERD/C/SR.1184  
29 août 1996

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

COMITÉ POUR L'ÉLIMINATION DE LA DISCRIMINATION RACIALE

Quarante-neuvième session

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 1184<sup>ème</sup> SÉANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève.  
le vendredi 23 août 1996, à 10 heures.

Président : M. BANTON

SOMMAIRE

RAPPORT DU COMITÉ A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE A SA CINQUANTE ET UNIÈME SESSION  
CONFORMÉMENT AU PARAGRAPHE 2 DE L'ARTICLE 9 DE LA CONVENTION (point 9 de l'ordre  
du jour) suite)

QUESTIONS D'ORGANISATION ET QUESTIONS DIVERSES suite)

CLÔTURE DE LA SESSION

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, à la Section d'édition des documents officiels, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications éventuelles aux comptes rendus des séances publiques de la présente session seront groupées dans un rectificatif unique, qui sera publié peu après la clôture de la session.

La réunion est ouverte à 10 heures

RAPPORT DU COMITÉ A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE A SA CINQUANTE ET UNIÈME SESSION  
CONFORMÉMENT AU PARAGRAPHE 2 DE L'ARTICLE 9 DE LA CONVENTION (point 9 de l'ordre  
du jour) (suite)

CERD/C/49/CRP.1 (suite)

1. LE PRÉSIDENT suggère que de nouveaux paragraphes soient insérés entre les paragraphes 18 et 19. Le premier paragraphe comporterait la mention de "a minute of respectful silence in the memory of Mr. George Odartey Lamptey". Le deuxième paragraphe se rapporterait à la discussion du Comité sur la question de la participation de membres du Comité à l'examen des rapports initiaux ou périodiques de l'Etat dont ils sont ressortissants et serait ainsi libellé : "In connection with the elaboration and adoption of the concluding observations of the Committee on some reports, individual members of the Committee made the following statements : Mrs. Sadiq Ali dissociated herself from the concluding observations on India because she felt them totally unbalanced and Mrs. Zou wished to dissociate herself from some of the concluding observations on the People's Republic of China which she believed were based upon premises that were factually false." Le troisième nouveau paragraphe aurait trait à la procédure relative aux rapports initiaux accusant un retard excessif.

2. M. SHERIFIS dit que dans le premier nouveau paragraphe, "respectful" est superflu.

3. Le document CERD/C/49/CRP.1, ainsi modifié, est adopté

CERD/C/49/CRP.1/Add.3

4. Le document CERD/C/49/CRP.1/Add.3 est adopté

CERD/C/49/CRP.1/Add.10

5. Le document CERD/C/49/CRP.1/Add.10 est adopté

CERD/C/49/CRP.1/Add.14

6. Le document CERD/C/49/CRP.1/Add.14 est adopté

CERD/C/49/CRP.1/Add.16

7. M. de GOUTTES note que, au paragraphe 3, le Comité a attiré l'attention du gouvernement du Togo sur l'assistance technique pouvant être obtenue du Centre pour les droits de l'homme, en utilisant la formule habituelle. Le Togo a toutefois déjà reçu une telle assistance technique sous la forme d'un séminaire organisé en 1996.

8. Le PRÉSIDENT demande à M. de GOUTTES de soumettre une nouvelle version du paragraphe 3 exprimant l'espoir du Comité que le Togo présentera son rapport mis à jour dès que possible.

9. Le document CERD/C/49/CRP.1/Add.16, sous réserve de l'amendement devant être rédigé par M. de Gouttes, est adopté

CERD/C/49/CRP.1/Add.17

10. M. GARVALOV rappelle le débat du Comité sur la situation prévalant en Somalie, au cours duquel il a reconnu que le pays souffre d'un effondrement complet de l'ordre public et qu'il n'a pas de gouvernement effectif. Par conséquent, il ne semble pas équitable de rappeler à la Somalie ses obligations de présenter un rapport au titre de la Convention, comme proposé au paragraphe 2. L'orateur suggère que le paragraphe 2 soit supprimé, étant donné que le paragraphe 3 reconnaît l'état actuel des choses et déclare que le Comité a l'intention de réexaminer la situation en Somalie une fois que la stabilité aura été rétablie, et que le début du paragraphe 4 a été modifié comme suit : "In the future, the Government of Somalia should avail itself ...".

11. Il en est ainsi décidé.

12. Le document CERD/C/49/CRP.1/Add.17, ainsi modifié, est adopté

CERD/C/49/CRP.1/Add.18-24

13. Les documents CERD/C/49/CRP.1/Add.18-24 sont adoptés

14. Le PRÉSIDENT informe le Comité de la réception de commentaires de l'Inde relatifs aux conclusions du Comité concernant le rapport de l'Etat partie. Conformément à l'article 9.2 de la Convention, le Comité doit rendre compte de tels commentaires à l'Assemblée générale. Il suggère que ces remarques soient par conséquent dûment insérées à l'endroit adéquat du rapport conformément à la pratique adoptée par d'autres organes conventionnels.

15. Il en est ainsi décidé.

16. Le rapport du Comité à l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session, ainsi modifié, est adopté.

QUESTIONS D'ORGANISATION ET QUESTIONS DIVERSES (point 3 de l'ordre du jour)  
(suite)

Nomination des rapporteurs de pays

17. M. CHIGOVERA (Rapporteur) donne lecture de la liste des pays suivante avec les noms des membres qui se sont portés volontaires pour assumer les fonctions de rapporteurs de pays :

Rapport périodiques

Guatemala	M. Yutzis
Panama	M. Ferrero Costa
Swaziland	Mme Sadiq Ali
Belgique	M. Diaconu
Algérie	Mme Sadiq Ali
Islande	Mme Valencia Rodriguez
Irak	M. Wolfrum
Allemagne	M. Chigovera
Pakistan	M. Garvalov
Bulgarie	M. Wolfrum
Luxembourg	Mme Sadiq Ali
Bélarus	M. van Boven

Mexique	M. de Gouttes
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord Hong-kong)	M. Rechetov

Rapports périodiques attendus depuis cinq ans ou plus

Ouganda	M. Ahmadu
Afghanistan	M. Wolfrum
Népal	Mme Sadiq Ali
Seychelles	M. Valencia Rodriguez
Ethiopie	M. Chigovera
Argentine	M. Ferrero Costa
Jamahiriya arabe lybienne	M. Garvalov
Niger	M. Ahmadu
Philippines	M. Garvalov
République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro)	M. Wolfrum
Rwanda	Mme Sadiq Ali
République dominicaine	M. Valencia Rodriguez
Cameroun	M. de Gouttes
Mongolie	M. Shahi
Burundi	M. de Gouttes
Pays-Bas	M. Ferrero Costa
Cuba	M. van Boven
Jordanie	M. van Boven
Bahamas	M. Lechuga Hevia
Cambodge	M. Yutzis
Liban	M. Garvalov

Rapports initiaux attendus depuis cinq ans ou plus

Libéria	M. Ahmadu
Guyana	M. Valencia Rodriguez
Suriname	M. Yutzis
Congo	M. de Gouttes
Antigue-et-Barbuda	M. Lechuga Hevia
Mauritanie	Mme Sadiq Ali
Sainte-Lucie	M. Lechuga Hevia
Bahreïn	M. Shahi

Pays devant être considérés comme faisant l'objet de procédures d'alerte rapide et d'intervention d'urgence

Burundi	M. de Gouttes
Rwanda	Mme Sadiq Ali
République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro)	M. Wolfrum
Ex-République yougoslave de Macédoine	M. Rechetov
Libéria	M. Ahmadu
Bosnie-Herzégovine	M. van Boven

18. Mme ZOU fait remarquer que la liste des rapporteurs de pays pour les rapports périodiques englobe un rapport intitulé "Royaume-Uni et Irlande du Nord (Hong-kong)". Elle croit se souvenir qu'au cours de la discussion avec la délégation du Royaume-Uni à la session précédente, le Comité a demandé des informations supplémentaires au sujet de la totalité des 11 territoires indépendants du Royaume-Uni, et non pas uniquement au sujet de Hong-kong. Si le rapport n'a trait qu'à Hong-kong, le Comité ne devrait pas l'examiner.

Lettre d'envoi 1996 (CERD/C/49/Misc.33/Rev.1)

19. M. DIACONU suggère que le projet de lettre mentionne également les recommandations générales adoptées à la quarante-neuvième session. La deuxième phrase du deuxième paragraphe devrait être ainsi modifiée "They submitted commentaries on the implementation of the Convention which complemented the information available to members of the Committee", le reste du texte restant inchangé.

20. M. FERRERO COSTA, soutenu par M. SHAHI, suggère de modifier la première phrase du projet de lettre de manière à ce que celle-ci commence par "This report", et comporte une référence aux résolutions que le Comité a adoptées, tout en mentionnant que certaines plaintes individuelles présentées au titre de l'article 14 de la Convention ont été examinées.

21. Le projet de lettre d'envoi, ainsi modifié, est adopté

Programme de travail pour la cinquantième session

22. M. CHIGOVERA (Rapporteur) dit qu'au total 14 Etats parties devraient présenter leur rapport au Comité. Il propose, comme le temps jouera un rôle déterminant, que le Comité consacre une séance à chaque rapport, exception faite de trois rapports de pays. Le Comité devrait décider si les trois heures allouées seront divisées en deux séances d'une heure et demie ou non.

23. M. SHERIFIS met en garde contre l'intention de vouloir faire trop de choses en une seule séance. Si le Comité veut faire son travail correctement, il devra accorder suffisamment de temps aux rapports des Etats parties et témoigner l'égard dû aux délégations, dont certaines sont très nombreuses et ont parcouru de grandes distances. De plus, il ne devrait pas essayer d'imposer des limites de temps strictes.

24. M. CHIGOVERA fait observer que l'alternative serait de réduire le nombre de rapports et d'avoir du retard dans l'examen des rapports.

25. M. RECHETOV souligne combien il est important de veiller à ce qu'un maximum de temps puisse être consacré à l'examen des rapports, qui est la principale tâche du Comité. A cet égard, il appui pleinement les vues exprimées par M. Sherifis.

26. En ce qui concerne certains rapports particuliers, M. de Gouttes pourrait être plus utilement le rapporteur pour l'Islande. Par ailleurs, si, comme cela a déjà été suggéré, le rapport du Royaume-Uni est entièrement centré sur Hong-kong et ne répond pas à la demande du Comité telle qu'elle est exposée au paragraphe 219 du document CERD/C/49/CRP.1/Add.5, il faudra appeler l'attention du Royaume-Uni sur ce problème et le rapport devra être refusé.

27. Mme ZOU soutient ce point de vue. Le rapport du Royaume-Uni ne devrait figurer à l'ordre du jour de la cinquante et unième session que s'il porte sur tous les territoires dépendants.

28. M. de GOUTTES dit que le Mexique, pays pour lequel il est rapporteur, devrait être ajouté à la liste des rapports devant être examinés en mars 1997. Il est prêt à être également le rapporteur de l'Islande, mais il a cru comprendre que M. Valencia Rodriguez a accepté cette tâche.

29. Pour ce qui est du calendrier, l'expérience a montré qu'il vaut mieux éviter d'ajourner l'examen de rapports, comme on l'a fait au cours de la présente session, car on risque la confusion et de perdre le fil du débat. Il faut du temps pour établir un dialogue et l'unité de ce dialogue doit être préservée. Si le Comité souhaite donner aux délégations suffisamment de temps pour qu'elles préparent leurs réponses, il peut utiliser ce temps plus judicieusement en examinant d'autres points de l'ordre du jour plutôt qu'en entamant l'examen d'un autre rapport de pays. Il devrait aussi informer les Etats parties de sa méthode de travail afin que ces Etats puissent s'organiser en conséquence.

30. M. AHMADU dit que le Comité devrait se concentrer sur sa tâche principale et ne pas perdre un temps précieux sur des questions dont s'occupent d'autres organes. En discutant des rapports, les membres ne devraient pas répéter des arguments avancés ou des questions soulevées par le rapporteur du pays et devraient être parcimonieux dans l'emploi du temps imparti. La question du nombre de rapport reçus et la participation probable est une question qui doit être réglée par le bureau plutôt qu'en séance plénière.

31. M. WOLFRUM relève que le Comité n'a pas droit à un après-midi libre le dernier jour et qu'il peut donc tenir 30 réunions par session au lieu de 29. Il devrait également veiller à ce que ses réunions commencent à temps, vu que le temps total perdu en séances qui commencent avec du retard peut équivaloir à deux réunions par session. Si ces conditions sont remplies, 14 rapports, y compris celui du Mexique, peuvent être prévus au programme de la prochaine session, étant entendu que si certains pays demandent un ajournement, le temps ainsi libéré pourrait être employé avantageusement pour d'autres questions.

32. Il n'est pas commode d'alterner entre l'examen des rapports, pour les raisons exposées par M. Gouttes. Si le Comité arrive à établir un dialogue, ce qu'il n'est parvenu à faire avec l'Inde, il peut arriver plus aisément à des conclusions. Vouloir imposer une limite de temps stricte aux divers membres entrave également le dialogue. L'établissement d'un programme à l'avance donne rarement de bons résultats et bien que l'introduction de règles strictes puisse permettre d'examiner un rapport de plus, ce sera presque certainement au détriment d'un bon dialogue.

33. M. YUTZIS dit qu'il ne devrait pas y avoir de limite stricte pour le temps alloué aux déclarations des membres. Le Comité devrait examiner entre 10 et 13 rapports et devrait tenir 30 réunions au cours d'une session. On pourrait demander au secrétariat et au bureau de fournir des listes de pays qui sont certains de présenter un rapport et de ceux dont on peut s'attendre à ce qu'ils le fassent. Il ne devrait pas y avoir d'interruption dans l'examen du rapport d'un Etat partie, et s'il reste du temps libre, il devrait toujours être utilisé avec flexibilité pour examiner d'autres points, tels que les communications.

34. M. FERRERO COSTA constate que le travail du Comité s'est amélioré au cours des dernières années mais qu'il est devenu plus complexe. Au moins un jour devrait être prévu pour l'examen de chaque rapport d'Etat partie, qui devrait être achevé avant que l'on passe au rapport suivant, le temps libre éventuel étant utilisé pour d'autres questions. Alors que l'on devrait observer une certaine flexibilité dans le temps alloué à chaque orateur, une hypothèse de travail pourrait être d'accorder un maximum de 10 minutes à chaque orateur, et 30 à 45 minutes au rapporteur de pays. Douze rapports d'Etats parties serait un chiffre réaliste, et il faudrait prévoir 30 réunions. Le Comité pourrait aussi envisager de tenir une réunion de nuit de 18 heures à 21 heures une fois par semaine. Le bureau devrait être chargé de prendre une décision au sujet de toutes les propositions qui lui sont soumises maintenant.

35. Mme SADIO ALI appuie totalement les suggestions faites par M. de Gouttes et M. Wolfrum. Elle n'est pas d'accord que l'examen des rapports d'Etats parties puisse être interrompu, car cela ne permet pas d'avoir une discussion continue et est inéquitable envers le pays dont le rapport est présenté. Au sujet de la question de la limitation du temps alloué, elle demande instamment que l'on reste souple. Trente réunions devraient être prévues. Les rapports en question devraient tous être prévus pour la prochaine session, étant donné qu'il y a de fortes chances que la présentation d'un ou deux d'entre eux soit remise à plus tard.

36. M. CHIGOVERA, Rapporteur, dit qu'il faut encore déterminer le nombre exact de rapports devant être examinés et ce nombre déterminera à son tour le calendrier. Quant au temps alloué à chaque rapport, le Comité devrait faire connaître ses vues : faut-il appliquer une seule norme ou peut-on accepter le principe que certains rapports requièrent moins de temps que d'autres. Il semble qu'il y ait un accord général sur la nécessité de prévoir 30 séances par session.

37. M. WOLFRUM propose que 14 rapports soient prévus, étant donné que l'examen des rapports de plusieurs pays figurant sur la liste n'a jamais nécessité plus d'une séance par rapport.

38. Il en est ainsi décidé.

39. M. DIACONU, est d'accord que suffisamment de temps devrait être prévu pour qu'un dialogue adéquat puisse être établi avec les Etats parties, mais deux séances ne seront pas nécessaires pour certains rapports. Une façon de gagner du temps consisterait à prévoir que deux rapports distincts soient présentés au cours d'une séance, et qu'une séance entière soit ensuite consacrée à la discussion avec l'Etat pour lequel un rapport est présenté. Il souligne qu'il est important d'examiner tous les rapports soumis et de ne pas accepter que plusieurs années s'écoulent après que le secrétariat les ait reçus. Les rapports des rapporteurs de pays ne devraient pas être trop longs, ils devraient respecter le cadre de la Convention et devraient se concentrer sur des questions d'actualité afin que la discussion puisse être maintenue dans des limites raisonnables.

40. Le PRÉSIDENT dit qu'il semble y avoir un accord général sur ces vues et sur le fait que la pratique utilisée à titre d'expérience durant la session en cours, qui consiste à diviser l'examen des rapports, s'est avérée un échec. La question du rapport du Royaume-Uni, au sujet duquel des doutes ont été exprimés, doit encore être clarifiée, la difficulté étant que seulement une partie du rapport a été soumise.

41. M. CHIGOVERA (Rapporteur) dit que comme il n'a pas vu le rapport du Royaume-Uni il lui est difficile de se prononcer sur la question de savoir s'il répond aux précédentes conclusions du Comité ou non. Néanmoins, si le rapport de répond pas à ces conclusions et si le Comité décide que ce rapport ne peut pas être examiné à sa session de mars, il y aurait un hiatus; en effet, le Comité ne serait pas en mesure d'examiner les questions relatives à Hong-kong, puisque ce territoire ne sera plus administré par le Royaume-Uni après le 1er juillet 1997.

42. M. GARVALOV dit que par égalité de traitement il faut que les rapports des 14 Etats parties figurent à l'ordre du jour dans l'ordre dans lequel ils ont été soumis au secrétariat. Le rapport du Royaume-Uni ne devrait pas être examiné à moins qu'il soit complet.

43. M. DIACONU n'est pas d'accord qu'il y aurait un hiatus en ce qui concerne Hong-kong si le Comité n'examinait pas le rapport du Royaume-Uni avant le 1er juillet 1997, car on peut partir du principe que le rapport du Royaume-Uni porte sur la période considérée jusqu'à cette date, et que par la suite il incombera à la Chine de présenter un rapport sur Hong-kong. Les rapports des Etats parties devraient porter sur tous les territoires administrés par l'Etat concerné. Il serait par conséquent en faveur de l'idée d'informer les autorités du Royaume-Uni que si elles présentent un rapport complet à temps, le Comité examinera ce rapport à sa session de mars, mais que dans le cas contraire cet examen sera ajourné.

44. Il en est ainsi décidé.

#### CLÔTURE DE LA SESSION

45. Le PRÉSIDENT, remercie, en son propre nom et au nom du Comité, le secrétariat et le Service d'information de la lutte contre racisme de leur contribution au succès de la session.

46. Après l'échange de courtoisies habituel, le PRÉSIDENT déclare la quarante-neuvième session du Comité close.

La séance est levée à 12 h 10.